

CHAPITRE IV

ETUDES ANTERIEURES

Cette brève excursion sur les territoires des bilitéralistes et des trilitéralistes se veut une présentation et une clarification de certains points de vue qui agitent les recherches linguistiques sémitiques d'hier et d'aujourd'hui.

1. Le statut de la racine en sémitique

Presque tous les mots des langues sémitiques - affirmait Brockelmann - à l'exception des interjections et des pronoms qui leur sont apparentés, se laissent ramener à des groupes de vocables dont la signification commune primordiale est attachée à trois consonnes [...]. On désigne ordinairement cette base par le terme de racine, accrédité par les grammairiens juifs¹. (1910 : 113)

G. Bohas et J.-P. Guillaume (1984) montrent que le débat sur la notion de racine a opposé les écoles de pensée linguistique pendant des siècles. Deux orientations y sont à retenir indépendamment de la distinction faite entre la morphologie verbale et la morphologie nominale :

D'une part, les grammairiens arabes et hébreux ont considéré la racine comme élément marquant la relation existant entre des mots « pleins », et non comme morphèmes autonomes, point de vue repris par Saussure sous la forme des

¹ Quant à la supposition de cette dernière remarque de Brockelmann, Bohas attire notre attention, sur le fait que « [...] cet usage de racine /'aʃl/ provient en fait des ouvrages des grammairiens arabes [...] et qu'il n'a été introduit dans la tradition grammaticale juive qu'à la fin du X^e siècle... » (1997 : 165) ; « Le lecteur familier avec la tradition linguistique arabe n'aura aucun mal à reconnaître [...] une application à la morphologie de l'hébreu du modèle théorique utilisé avec succès pour l'arabe. » (Kouloughli, 1989 : 287)

séries associatives. Des études récentes nient le caractère lexical autonome des racines (Bat-El, 1994 ; Ratcliffe, 1997), en posant les fondements d'une théorie morphologique qui va privilégier le mot, en tant que base dérivationnelle.

En contrepartie, les structuralistes tels Cantineau (1950) et Harris (1951) tendent à reconnaître la racine comme morphème muni d'autonomie exprimant le sens de base des lexèmes, l'information morphologique supplémentaire étant exprimée par le biais des schèmes. Cantineau se propose de montrer d'ailleurs que

le système des racines est un des deux principes selon lesquels est organisé et classé, non pas seulement dans nos lexiques, mais réellement dans la langue, tout le vocabulaire sémitique. [...] dans le vocabulaire des langues sémitiques, la notion de racine trouve une application évidente : ce vocabulaire tout entier se laisse répartir en groupes de mots apparentés par sens et ayant un élément radical commun. (1950 : 120)

Pour lui, la racine est *l'élément radical essentiel commun à un groupe de mots étroitement apparentés par le sens, quand cet élément radical est sujet à des modifications de vocalisme ou de consonantisme*. De surcroît, il est contre le fait de classer sous une même racine des mots n'ayant pas de rapport sémantique ; pour lui, les langues sémitiques ont des racines « homophones » : il y a autant de signes que de signifiés bien distincts.

C'est bien la position structuraliste qui se trouve à la base des analyses autosegmentales proposées par McCarthy (1981) et Hoberman (1988), pour qui aussi bien la mélodie consonantique que la mélodie vocalique constituent des morphèmes à part entière. Cela mène à une théorie morphologique qui adopte comme base de dérivation le morphème, et par là, la racine comme partie intégrante du lexique des langues sémitiques¹.

¹ Une description synthétisée du concept de racine en arabe se trouve dans CHEKAYRI, A., *La structure des racines en arabe*, Thèse de Doctorat, Université Paris 8, 1994.

Mais la racine constitue-t-elle réellement une réalité linguistique ?

Pour beaucoup d'orientalistes, la question semblerait superflue, car, surtout depuis Cantineau, tout mot sémitique est défini comme le croisement d'une racine et d'un schème. Fleisch lui-même voit dans la notion de racine une réalité linguistique spontanée¹, alors que M. Cohen parle du caractère conscient du fonctionnement de la racine².

Même si on a souvent montré l'insuffisance de cet outil grammatical³, la conception selon laquelle la racine traduit une réalité linguistique dont les locuteurs en seraient conscients est encore défendue par certains auteurs. Retenons cependant qu'il existe

un fossé entre la conception structuraliste et celle des grammairiens arabes. Pour Cantineau, on croise une racine et un schème. Pour les grammairiens arabes (du moins pour la tradition basrienne) on a seulement accès à la racine lors de la formation du maṣḍar (pour les Koufiens, le terme initial serait constitué par les bases verbales). Ensuite, aucune forme dérivée n'a plus accès à la racine.

(Bohas, 1993 : 51)

Comme le soulignait A. Meillet, une racine ne doit pas être considérée comme un

élément 'primitif' dont les mots seraient dérivés... Un mot « appartient » à une racine, c'est-à-dire qu'il fait partie d'un ensemble de mots ayant en commun un groupe de phonèmes auquel est associé un certain sens général, mais il n'est pas « tiré », il ne « sort » pas d'une racine [...] (1969 : 149)

- remarque, hélas, trop souvent ignorée⁴.

¹ 1961 : 248.

² 1947 : 58.

³ Pour les objections contre la conception structuraliste orthodoxe se rapporter aussi à Bohas-Guillaume (1984 : 164 et suiv.), Bohas (1997 : 165 et suiv.).

⁴ Ceci rejoint d'ailleurs la position adoptée par J. Barr qui fait, opportunément, la différence entre « racine » dans le sens de « mot » (forme + sens) - base dérivationnelle des autres mots, et « racine » dans le sens de « an easily recognizable common consonant sequence » (1964 : 242).

Toutes les études qui s'efforcent d'expliquer les régularités phonético-morphologiques du lexique sémitique et qui ne veulent pas *occulter* l'inadéquation de la conception structuraliste concordent sur ce que Brockelmann avait remarqué au début du XX^e siècle :

La racine n'est qu'une abstraction, qui rend d'ailleurs de bons services pour ranger d'une façon systématique le vocabulaire, de même que l'ordre traditionnel des lettres de l'alphabet. Mais de même que cet ordre non seulement n'est pas commode pour la phonétique scientifique mais serait tout simplement un obstacle, de même le concept de racine est inutilisable en morphologie. Celle-ci doit partir plutôt des formes des mots qui ont mené ou mènent encore une existence propre. (1908, I : 286-87)

Ces observations ne sont point gratuites, car les linguistes qui ont adopté cette position soulèvent souvent des questions que les structuralistes sémitisants ne sauraient résoudre.

Cela n'empêche pourtant Kirtchuk, entre autres, de continuer à prôner l'idée que la racine

est loin d'être seulement une hypothèse de travail commode ou un outil d'analyse dépourvu d'assise dans les faits et dans la conscience linguistique des locuteurs. Bien au contraire, c'est une réalité linguistique concrète. (nous soulignons) (1997 : 43)

On ne peut manquer de se demander en effet quel type de réalité ont ces concepts reconstruits par abstraction. Ne sont-ils pas qu'une commodité pour l'analyse, une sorte de fiction théorique permettant de classer plus clairement les vocables ?

Certes, la réponse à cette question exige une part de prudence, car elle peut conditionner toute la validité scientifique de l'analyse plurilinéaire en sémitique.

Si l'on veut donner au concept de *racine* un statut scientifique et un véritable contenu opératoire, comme certains s'efforcent de nous le faire croire d'une manière

axiomatique, on est nécessairement conduit à postuler que ces unités ont une réalité, une existence effective dans l'esprit humain.

C'est pour montrer le caractère peu pertinent de ce type de positions qui croient bien évoquer une réalité *de facto*, que Bohas et Razouk¹ procèdent à une enquête, à une série de tests empiriques qui démontrent que la majorité des locuteurs arabophones est incapable d'analyser un mot en racine/schème et que, *contrairement à la doxa, ils ne font pas un usage conscient de la racine.*

Cela implique également que les théories sur la lecture qui partent du postulat que le lecteur ferait un usage conscient de la racine et du schème, que la racine serait un préalable à la lecture², ne sont pas justes. La conclusion dégagée par l'article de Bohas & Razouk est que

[...] les locuteurs peuvent lire un mot même s'ils ne peuvent l'analyser en racine et schème [...]. L'explication du phénomène de la lecture, hier comme aujourd'hui, par projection du modèle structuraliste de Cantineau sur les écritures non-vocalisées est donc simplement un leurre.

Les tests effectués mettent également en question des explications telle celle de D. Cohen, apportées en faveur du caractère « senti », « conscient » de la racine :

Le « squelette consonantique » peut apparaître comme une racine virtuelle, le résultat d'une analyse, un concept opératoire en quelque sorte. Mais cette analyse est celle qu'opère la langue elle-même et non pas le linguiste. La réalité fonctionnelle du morphème auquel elle aboutit est parfaitement illustrée en particulier dans le traitement des emprunts : lorsque l'hébreu emprunte le mot 'téléphone', il le réduit à tlpn pour construire le verbe tilpen (voir aussi l'arabe talfana)[...]. (1978 : 79)

¹ BOHAS, G. – RAZOUK, A., *Et pourtant ils lisent...*, communication au colloque « Les écritures anciennes du Proche-Orient », ENS-LSH, 2001. V. aussi A. RAZOUK, *La notion de la racine en arabe et sa perception chez le locuteur arabophone*, Mémoire de DEA, Université Paris 8, 2000.

² « [...] pour lire un mot, formé par dérivation grammaticale à partir d'une racine verbale et écrit avec ses seules consonnes, le lecteur doit avoir la racine en triant les consonnes ; cet acte de lecture

La soustraction des racines correspond à un travail « intellectuel » : comme toute abstraction, celle-ci constitue plutôt l'apanage d'une opération mathématique qui ne saurait être comparée à ce qui se passe réellement dans l'usage effectif de la langue ; tout comme *l'utilisateur prime* ne peut être identifié à l'« abstractisateur ».

Le même aspect concerne le traitement des emprunts, où, encore une fois, ce n'est pas le locuteur arabophone ou sémite tel quel qui effectuera - de la façon dont D. Cohen l'entend - l'ajustement des mots à insérer dans le lexique de sa propre langue.

nécessite la restitution – une sorte de vision, en effet – du noyau sémantique, qui se détache de ce qui l'entoure. » (Herrenschmidt, 1996 : 122)

2. La base consonantique : bi- ou trilitère ?

Pour ce qui est du nombre des consonnes composant la racine, base primitive pour certains, là encore, les points de vue sont bien partagés. Selon les dires de M. Cohen, « il apparaît que dans l'ensemble les racines reconstituables sont trilitères (triconsonantiques) pour le chamito-sémitique, comme pour le sémitique »¹, idée qui, en soi, n'a rien de novateur, car exprimée déjà par les grammairiens arabes.

Dans le domaine hébraïque qui nous intéresse en particulier², la théorie de la racine commence à se faire jour chez le premier grammairien juif d'Espagne Menaḥem Ben Saruq qui admet encore des racines de deux lettres et même d'une seule. Son contemporain Dunaš Ben-Labraṭ Ha-Levi soumet son travail à un examen critique dans ses *Réponses de Dunaš*. Les œuvres de ces deux grammairiens de la fin du X^e siècle se répandent dans le monde juif, car ils écrivent en hébreu à la différence de leurs successeurs immédiats qui recourront à l'arabe.

Mais la trilitéralité de la racine en hébreu a été affirmée à peine vers la fin du XI^e siècle par Yehudah Ben-David Ḥayyūj. C'est dans son *Traité sur la vocalisation* qu'il semble avoir posé véritablement la théorie des racines hébraïques, en prenant en compte à la fois les problèmes soulevés par la conjugaison des verbes à racine géminée ou à racine avec un *waw* ou un *yod* comme deuxième radicale et l'existence des paradigmes en arabe, construits sur des racines trilitères, que les grammairiens et les lexicographes arabes enseignaient depuis le VIII^e siècle³.

Le postulat de la trilitéralité fonctionnelle de la racine hébraïque (et de l'arabe également) est certainement l'artefact le plus indispensable proposé par les

¹ 1955 : 206-207.

² Pour une présentation synthétique des commencements de la pensée linguistique judaïque, se référer à Kouloughli (1989 : 283-293).

³ Il faut retenir cependant que le premier grammairien hébreu fut Sa'adyah Ben Yoseph (882-942), qui, en dépit du fait qu'il a vécu à proximité des grandes écoles des grammairiens arabes, n'a pas fait franchir à la grammaire hébraïque le pas qui sépare l'exposé analogique des faits de grammaire de la prescription et de l'enseignement d'une grammaire systématique ayant ses lois générales et ses règles : il n'a jamais enseigné la trilitéralité fonctionnelle de la racine hébraïque. En revanche, il se réfère à l'existence de racine monolitères, bilitères, trilitères, quadrilitères et même quinquilitères, mais sans en faire usage dans le classement lexical dans son dictionnaire *Agron*.

grammairiens afin de permettre un enseignement systématique des paradigmes de la grammaire, bien que

[...] *il semble qu'à période ancienne on se soit en revanche attaché à distinguer dans la forme verbale lettres faibles et lettres instables, ce qui devait conduire à reconnaître l'existence de racines verbales composées de deux consonnes, voire même une seule.*

(Barc, 2000 : 14)

Affirmer un état de trilitéralité radicale pour l'hébreu et l'arabe ne résout cependant pas les autres questions fondamentales qui ont été posées, depuis, quant à l'évolution de la racine dans ces deux langues en particulier, et des racines sémitiques en général.

Trois problèmes essentiels sont soulevés quant à la trilitéralité fondamentale, primitive, des racines chamito-sémitiques :

- l'existence dans le lexique des mots bilitères¹ ;
- l'existence des racines géminées et faibles² ;
- l'existence des familles de racines trilitères ayant deux consonnes communes, liées entre elles par une notion sémantique commune.

La question ainsi posée fait transparaître une *bilitéralité sous-jacente* de la racine arabe et hébraïque qui pourrait trouver sa place dans un état diachronique de l'évolution des racines. Comme nous allons le voir, cet aspect a été longuement débattu mais sans que le problème ait été tranché d'une manière définitive.

¹ Th. Nöldeke (1910 : 109-178) a étudié ces mots dans l'ensemble des langues sémitiques.

² L'énoncé de la trilitéralité fonctionnelle de la racine verbale a permis de les ajouter à un groupe de racines trilitères et de les inclure ainsi dans un exposé systématique des flexions du verbe.

2.1 Biconsonantisme logique – biconsonantisme historique

2.1.1 Aperçu historique du débat

Quoique traditionnelle, la définition de *bilitère* ou *trilitère* est encore utilisée, et largement diffusée¹.

Bien des formes lexicales (les verbes faibles, géminés, etc.) cachent une nature bilitère, jamais attestée comme telle, mais à laquelle ces radicaux renvoient².

En réalité, la notion de racine bilitère est assez ancienne. Connue à propos des verbes faibles, elle est ordinaire chez les grammairiens judéo-arabes, qui ne considéraient comme radicales que les consonnes restées intactes au cours de la flexion.

D'autre part, l'existence des séries de racines à deux éléments identiques et un troisième différent, ayant la même charge sémantique, n'était pas inconnue des grammairiens arabes anciens³.

Au XVII^e siècle, R. Simon exposait des concepts similaires. Dans *l'Histoire critique du Vieux Testament*⁴, il essaie de démontrer que l'hébreu était la langue primitive, à partir de l'hypothèse qu'une telle langue devait posséder des structures biconsonantiques :

[...] les mots de cette langue n'ont jamais dans leur origine plus de trois lettres, ou deux syllabes [...]. On commença, par exemple, à dire ḥad, un, au lieu qu'on dit maintenant 'aḥad. (1689 : 87)

¹ La notion de biconsonantique, moins diffusée, a été réservée, plus exactement, pour la composition radicale du couchitique. V. aussi W. Gesenius (1817 : 181 et suiv.).

² Entre autres voir Joüon (1923 : 165 et suiv.), H. Bauer – P. Leander (1922 : 386 et suiv.), M. Gaudefroy-Demombynes - R. Blachère (1937 : 131-165), Brockelmann (1908, vol. 1 : 584 et suiv.).

³ Ainsi, al-Baydāwī (cité dans Moscati, 1947) avait déjà noté *flj* « feindre », *flq* « feindre », *fly* « frapper » ; *ḥfj* « dépenser », *ḥfd* « finir, dépenser tout » ; *dlḥ* « marcher lentement », *dl'* « sortir de bouche (la langue) », *dlf* « marcher lentement », etc. (Cf. *Commentarius in Coranum*, éd. H.O. Fleischer, I, 1846 : 17-19). D'autres auteurs orientaux se sont penchés sur le sujet. Pour les grammairiens hébreux, voir W. M. Philippi, 1875: 69-106.

⁴ 1689: 87-91.

Il poursuit :

[...] s'il est vrai qu'Adam ait parlé quelque'une de ces langues, il aura sans doute parlé Hébreu. Pourvu qu'on distingue exactement les lettres principales qui ont composé dans le commencement chaque mot, d'avec celles qui y ont été ajoutées, on remontera aisément à la première Langue. (p. 87)

Les exemples qui permettaient d'affirmer que le trilitéralisme de la racine n'était pas originel ont été remarqués par les érudits européens avant le XIX^e siècle, et parfois d'une manière assez cohérente et moderne¹.

Mais c'est seulement au début du XIX^e siècle que cette question est formalisée sur des bases modernes par Gesenius² : il soutient l'idée d'un bilitéralisme originaire des verbes trilitères en hébreu pour lesquels on pouvait dégager un noyau bilitère, ce qui trouvait la confirmation de son hypothèse de l'existence des noms bilitères exprimant des idées primaires. Il remarquait, par ailleurs, que ces racines bilitères n'étaient plus attestées, mais qu'elles représentaient les « germes secrets » des racines historiquement en usage, ainsi que leur caractère onomatopéique³.

A la tradition de Michaelis⁴ qui attribuait à une phase historique les groupes biconsonantiques, Gesenius a eu le mérite de synthétiser avec clarté le problème des bilitères : la nouveauté essentielle de sa pensée réside avant tout dans le fait que pour lui l'évolution au trilitéralisme s'est effectuée avec l'écriture, étant due à une sorte de « réflexion grammaticale ».

Dans Gesenius & Kautzsch⁵, cette problématique est développée davantage :

¹ Cf. J.B. Michaelis (*Supplementa ad lexica hebraica*, 1792 : 463) qui situe le bilitéralisme (non absolu) à une phase précédente au trilitéralisme historiquement attesté, cf. Gesenius, 1817 : 184 ; Moscati, 1947 : 115-116.

² Selon Botterveck, Gesenius a été le premier à observer que les racines trilitères, qui constituent une des caractéristiques des langues sémitiques, se réduisent dans de nombreux cas à un monosyllabe bilitère (*radix primaria biliteralis*) : « A large number of trilateral stems really point to a biliteral base, which may be properly called a root (*radix primaria, biliteralis*), since it forms the starting-point for several trilateral modifications of the same fundamental idea. » (Gesenius - Kautzsch, 1910 : 100).

³ Gesenius, 1817: 183-187.

⁴ 1792 : 436.

⁵ 1910 : 100-102.

Closer investigation of the subject suggests the following observations :

(a) These roots are mere abstraction from stems in actual use, and are themselves not used. They represent rather the hidden germs (semina) of the stems which appear in the language. Yet these stems are sometimes so short as to consist simply of the elements of the root itself e. g. tam to be finished, qal light. The ascertaining of the root and its meaning, although in many ways very difficult and hazardous, is of great lexicographical importance. It is a wholly different and much contested question whether there ever was a period in the development of the Semitic languages when purely biliteral roots, either isolated and invariable or combined with inflexions, served for the communication of thought. In such case it would have been admitted, that the language at first expressed extremely few elementary ideas, which were only gradually extended by additions to denote more delicate shades of meaning. At all events this process of transformation would belong to a period of the language which is entirely outside our range. At the most only the gradual multiplication of stems by means of phonetic change (see below) can be historically proved.

(b) Many of these monosyllabic words are clearly imitations of sounds, and sometimes coincide with roots of similar meaning in the Indo-Germanic family of languages. Of the other roots there is definite evidence that Semitic linguistic consciousness regarded them as onomatopoetic, whilst the Indo-Germanic instinct fails to recognize them as imitations of sound.

(c) Stems with the harder, stronger consonants are in general to be regarded as the older, from which a number of later stems probably arose through softening of the consonants ; cf. pzx and bzx, şhq and çhq, ş'q and z'q, 'ls and 'lz, 'ls ; rqq and rkk, and the almost consistent change of initial w to y. In other instances, however, the harder stems have only been adopted at a later period from Aramaic,

e. g. ṭʿh, Hebr. ṭʿh. Finally in many cases the harder and softer stems may have been in use together from the first, thus often distinguishing, by a kind of sound-painting, the intensive action from the less intensive ; see above qṣṣ to cut, gzz to shear.

(d) When two consonants are united to form a root they are usually either both emphatic or both middle-hard or both soft, e.g. qṣ, qṭ, ks, gz, gd never kṣ, gṣ, gṭ, gs, qz.

(f) Some of the cases in which trilateral stems cannot with certainty be traced back to a biliteral root, may be due to a combination of two roots¹ – a simple method of forming expressions to correspond to more complex ideas.

Après Gesenius l'hypothèse bilitère est menée à une généralisation extrême : Philippi (1875) tente de démontrer la dérivation de toutes les racines sémitiques à partir d'une forme originaire ***kat**, étendue par des éléments de nature pronominale.

De même, Lambert², essayant de déterminer, par le biais d'une classification, la valeur de l'intégration radicale, postule un stade bilitère originel absolu. Il s'efforce de dégager les déterminatifs et affirme que leur valeur ne peut être assignée à des significations particulières. Quant à leur origine, il adopte la nature phonétique (les consonnes faibles *ʔ*, *w*, *y* dérivent des voyelles correspondantes *a*, *u*, *i*, et à partir d'elles on peut déduire les gutturales, les labiales et les palatales par un phénomène de renforcement, etc.).

Son hypothèse, comme celle de Philippi, selon laquelle les bases bilitères peuvent être étendues à l'ensemble du vocabulaire sémitique, dérive donc d'une généralisation d'ordre logique : si le biconsonantisme est à même d'expliquer bon nombre de racines, par extension, il devrait, *a priori*, pouvoir tout expliquer.

La comparaison entre le domaine sémitique et les autres familles de langues, et en particulier l'indo-européen, fera à son tour référence à cette décomposition de la racine dans un noyau monosyllabique bilitère (les premiers ouvrages sur ce sujet

¹ Dans le cadre de la théorie des matrices et des étymons (Bohas 1997, 2000) ce phénomène est appelé le *croisement* des étymons.

² 1897 : 354-362.

datent du début du XIX^e siècle¹). L'obstacle important que la comparaison devait surmonter était le trilitéralisme *rigide* de la racine sémitique.

Après quelques études, d'un point de vue méthodologique, plus ou moins fiables de J. Fürst, H. Ewald, Franz Delitzsch, R. von Raumer², la théorie bilitère a permis au début du XX^e siècle l'avènement des grands ouvrages de systématisation de Möller (1906), Pedersen (1908) et Cuny (1924, 1943, 1946).

Pour ce dernier, *les racines trilitères du sémitique reposent en réalité sur des éléments à deux consonnes seulement.*

Faisant référence aux trilitéralistes convaincus qui ignoraient que le lexique chamitique reposait sur une base strictement monosyllabique, il remarque :

C'est pourtant une conséquence à laquelle ils ne pourront perpétuellement se dérober à moins de renoncer à l'idée d'une parenté existant entre les langues sémitiques et les langues chamitiques, pas en arrière contre l'évidence que personne ne risquera sans doute. En effet ce sont, non seulement des « racines » à deux consonnes que présente encore le chamitique, mais même des « racines » et, qui plus est, des « mots » vivants à une seule consonne. C'est ainsi que le vieil égyptien possède un certain nombre de « mots » absolument monosyllabiques (une seule consonne accompagnée d'un « aspect » de la voyelle³. (1924 : 214)

La manière dont Cuny conçoit les débuts du langage est nettement exprimée :

[...] les mots trilitères sont issus, par voie morphologique, de mots bilitères et ceux-ci, par le même procédé, le sont de mots unilitères, ce qui du reste est en accord avec les faits que l'on constate dans les

¹ Sur la question du comparatisme entre le sémitique et l'indo-européen, pour une présentation objective des études qui ont été faites en ce sens, voir L. Heilmann (1949) et aussi C. Tagliavini (1950 : 32-35 et p. 44-46).

² Voir dans Heilmann, 1949 : 23-26 (Fürst, Delitzsche, Ewald) et p. 27-30 (Raumer) ; Delitzsche (1873), qui limite son analyse aux racines faibles, identifie aussi bien pour le sémitique que pour l'indo-européen des racines de trois, deux et respectivement une radicale.

³ Cuny cite à ce sujet M. R. Basset qui, dans *Etudes sur les dialectes berbères* (1939), affirmait : « Les mots de la langue berbère sont formés par des racines composées d'une, de deux ou de trois consonnes ». (cf. Cuny, 1924 : 215)

langues dont on connaît l'évolution sur une assez longue durée : l'usure phonétique raccourcit les mots dans le même temps que de nouveaux éléments, significatifs à l'origine, mais ensuite de plus en plus pâles ou la formation par analogie, rétablissent l'équilibre et redonnent du 'corps' à ces mots, la langue tendant en général, comme l'a fait observer Meillet, à éviter les monosyllabes aussi bien que les polysyllabes trop longs. En faveur de cette façon de concevoir la préhistoire linguistique, l'indonésien, l'austronésien (...) reconnu par P.W. Schmidt, fournissent un argument tout à fait topique¹.

(1924 : 216)

Même si bien des linguistes ne considèrent pas que le lexique sémitique est absolument bilitère, leurs études se fondent sur une analyse qui vise la décomposition de la racine ; il semble toutefois que leur démarche, quoique bien structurée, ne se prête pas toujours à une analyse de détail : la décomposition de la racine telle qu'elle y est réalisée apparaît souvent comme une opération *a posteriori*².

La généralisation du caractère bilitère a été combattue, plus ou moins ouvertement, par des linguistes comme Renan³ et Brockelmann⁴ qui mettaient en question la notion de base bilitère comme originelle, en affirmant le trilitéralisme originaire des verbes faibles.

Ils expliquent les verbes à deux consonnes radicales et à base sémantique communes comme des formations analogiques, qui coexistaient à l'origine - et les bases bilitères en tant qu'abstraction logique comme le résultat de contamination de racines voisines⁵, etc.

¹ A. Meillet (*Annuaire de l'Ecole des Hautes Etudes*, 1915-1916 : 12) note que « la réduction du volume phonétique entraîne souvent des élargissements par réaction ».

² Les ouvrages ultérieurs (L. Bruner, 1969 ; S. Levin, 1971), sans avoir dépassé cet inconvénient, indiquent, à cet égard, plutôt une possibilité qu'une réalité de fait. Et puisque l'idée même du nostratique semble bien étrangère à la linguistique moderne (qui suggère, sur une base historique, plutôt des zones et des moments de contact entre le chamito-sémitique et l'indo-européen), le comparatisme des deux familles linguistiques, faisant usage de la décomposition radicale, n'apportait aucun matériel fiable quant à la définition du bilitéralisme.

³ 1855 : 97-100.

⁴ 1908 : 285-287.

⁵ Comme *grb*, *grd*, *grh*, *grl*, *grm*, *grr*, *grš* (base commune *gr*, avec le sens de « gratter » ; *prd*, *prs*, *prš*, *prk*, *prm*, *prt*, *prh* - base bilitère *pr*, exprimant l'idée de « séparation » (Renan, 1855 : 96-97).

Il faut souligner tout de même que Renan ne nie pas tant le biconsonantisme que le fait de lui attribuer une réelle existence, en tant que fait isolé, qu'il considère par ailleurs un simple artifice logique, une pure abstraction¹.

Adeptes d'un biconsonantisme logique, ils acceptent cependant l'existence des bilitères en tant qu'essence conceptuelle de nombreux groupes de racines sémitiques, car selon lui, les langues ne vont pas du simple vers le complexe.

On est ainsi amené à se représenter chaque racine sémitique comme essentiellement composée de deux lettres radicales, auxquelles s'est ajoutée plus tard une troisième, qui ne fait que modifier par des nuances le sens principal, parfois même ne sert qu'à compléter le nombre ternaire ;

[...] presque tous ces radicaux bilitères sont formés par onomatopée, et, s'il est permis d'essayer quelques rapprochements entre la famille indo-européenne et la famille sémitique, c'est assurément de ce côté qu'il faut les chercher ;

[...] ainsi le sens nous paraît partout attaché à deux articulations fondamentales, qui s'adoucissent, se fortifient, se complètent de mille manières, selon la nuance qu'il s'agit d'exprimer, [...] c'est toujours une même idée, comme c'est toujours un même son qui fait l'âme de ces diverses séries [...] on arrive ainsi à une langue monosyllabique, sans flexions, sans catégories grammaticales, exprimant les rapports des idées par la juxtaposition ou l'agglutination des mots. [...] Mais est-on en droit de supposer qu'il ait réellement existé ? (1855 : 223 et suiv.)

Voilà bien des idées floues, contradictoires. Néanmoins, pour ce linguiste, la réponse semble s'imposer d'elle-même : le bilitéralisme n'est qu'une

abstraction logique, [...] n'ayant jamais eu d'existence isolée ; [...] on ne peut donc envisager la supposition d'un état monosyllabique, bilitère et sans catégories grammaticales, dans les langues sémitiques, que comme une hypothèse artificielle, satisfaisant

¹ 1855 : 85-90.

à ce besoin de l'esprit qui nous porte à expliquer la complexité actuelle par la simplicité primitive. (1885 : 226-227).

Au début du XX^e siècle, Brockelmann soumet à son tour à une critique acerbe la thèse bilitère.

Pour lui, la possibilité de ramener des groupes triconsonantiques à des segments bilitères ne constitue pas la preuve de leur existence autonome. Il soutient même que le caractère bi-radical des verbes géminés a pour cause la chute de la voyelle interposée entre C₂ et C₃ (les consonnes identiques), dont la trace est rendue visible par la conjugaison ; les glides *w* et *y* sont de vraies consonnes ; les échanges entre les formes verbales telles C₁C₂C₂, *w/y*C₁C₂, C₁*w/y*C₂, C₁C₂*w/y* sont dérivés par analogie, etc.¹

Pour Touzard (1905), il paraît vraisemblable que les racines hébraïques peuvent se réduire à des groupes bilitères, dont chacun serait comme un point de départ dans la formation d'un nombre plus ou moins considérable de racines proprement dites.

Dans l'état actuel de la langue, on ne retrouve pas à l'état isolé ces groupes bilitères auxquels pourraient se ramener diverses séries de racines. *Souvent ce groupe bilitère forme onomatopée et exprime, par son articulation même, l'idée qu'il représente*². Cela, peut-être parce qu'ils sont plus concrets comme signification, tandis que les termes abstraits subissent des transformations en perdant de leur lien avec la réalité.

De son côté, Nöldeke (1910 : 109-174) soutient lui aussi l'idée du caractère primitif des noms biconsonantiques, donnant comme argument la variété des formes triconsonantiques qui leur correspondent³.

¹ Les ouvrages de Renan et Brockelmann ont, d'une certaine manière, semé le doute sur l'étude des bases bilitères, sans en limiter pour autant la recherche, qui d'ailleurs s'est plutôt accentuée, fournissant des contributions importantes, telles le livre de Hurwitz (1913) pour l'analyse des intégrations radicales.

² 1905:153.

³ Nous nous apercevons que la méfiance des sémitisants est due en grande partie au manque de résultats convaincants, à l'impossibilité d'aboutir immédiatement à des conclusions irréfutables. On a même invoqué l'absence de données historiques appartenant à ce stade de la langue considérée, ce qui a entraîné une attitude assez prudente sur la question (comme celle de M. Cohen, par exemple), alors que le phénomène est tout à fait saisissable même à l'état linguistique actuel.

L'ouvrage de Marmardji, *La lexicographie arabe à la lumière du bilitéralisme et de la philologie sémitique* (1937) mérite l'attention en ce qu'il essaie de démontrer l'origine biconsonantique des racines sémitiques, en fournissant toute une série d'étymologies : il procède par l'élimination de n'importe quelle consonne de la racine, d'une manière peu systématique, sans en expliciter le pourquoi.

En dépit de la faiblesse de son système, peu méthodique, l'étude se révèle intéressante du fait qu'il tente d'utiliser le biconsonantisme dans un cadre plus pragmatique, celui de la recherche étymologique.

Nous ne nous proposons pas de discuter ici toute l'histoire de ces recherches jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale ; elle a été clairement présentée par Moscati dans son article *Il biconsonantismo nelle lingue semitiche*, qui, malgré quelques lacunes, résume bien la conclusion de toute une époque sur l'étude du bilitéralisme : il y affirme la réalité d'un *biconsonantisme historique partiel* dans les langues sémitiques¹ et l'impossibilité d'établir la fonction de l'intégration radicale. Par ailleurs, il formule même le dessein d'une telle approche : « bisogna raggruppare le radici biconsonantiche. Così sarà possibile vederne l'estensione, il cerchio fonetico, i significati propri »².

Après Moscati, les études dans ce champ n'ont été qu'occasionnelles. Une ample synthèse sur le sujet apparaît chez Fleisch, dans son *Traité de philologie arabe*³, avec quelques notes personnelles :

Toutes les langues sémitiques sont à base de trilitéralité (mis à part le petit vocabulaire bilitère, analysé pour l'arabe, et par ailleurs les quadrilitères). Donc le sémitique commun, d'où ces langues sont issues, était lui aussi à base de trilitéralité prédominante.

(1961 : 254)

¹ « Allo stato attuale delle nostre conoscenze, e senza pregiudizio allo sviluppo futuro di queste, è dunque plausibile l'opinione di un biconsonantismo storico parziale nelle lingue semitiche. » (1947 : 126)

² 1947 : 113.

³ 1961 : 252-261.

On pourrait également citer ici le recueil de Roussel *La racine sémitique vue de l'hébreu* (1952), et surtout l'ouvrage de Botterwech, *Der Triliterismus im Semitischen* (1952), qui s'inscrit dans une ligne traditionnelle, où le problème du bilitéralisme est étudié à plusieurs niveaux : l'extension de la base bilitère, les changements / permutations phonétiques, le rapport avec le chamitique¹. L'histoire du problème trilitère telle qu'elle est esquissée dans son chapitre liminaire en fournit la preuve : on s'accorde généralement à considérer le stade bilitère comme appartenant à une période préhistorique.

La vraie impulsion sur le bilitéralisme en sémitique vient en fait d'une brève remarque de Kurilowicz² qui définit les modalités à mettre en œuvre en vue d'une identification structurale correcte des bases bilitères, esquissées par Zaborski³ qui identifiait 291 bases bilitères.

Le thème de la base biconsonantique sera affronté également par Diakonoff⁴. Dans sa théorie de la racine sémitique⁵, à la lumière des problèmes posés par l'indo-européen, il pose l'existence en proto-sémitique d'une base nominale monosyllabique⁶ qui inclut également les sonantes (S) fortes et faibles - ?, *i, u, l, m, n, r* - du type *CV* (et les séquences équivalentes *SV, CS, SS*) et *CVC* (et les séquences équivalentes *CVS, CSC, CSS, SVS, SSC, SSS*). Selon, lui, le passage vers les bases polysyllabiques s'effectue grâce aux sonantes qui, gardant leur sonantisme fort, deviennent de simples consonnes - et grâce à l'adjonction d'affixes grammaticaux.

¹ En fait, Botterwech réalise une enquête sur les segments *gl, kl, ql* en présentant le développement sémantique des trois, dont le sens fondamental serait à rechercher dans des onomatopées.

² 1973 : 6-13.

³ 1971: 51-96.

⁴ 1965, 1970, 1975.

⁵ Comme il l'affirme lui-même, Diakonoff s'est inspirée des travaux de Jušmanov (non publiés), en particulier, sur les structures en haoussa. Pour ce dernier, la racine sémitique est biconsonantique, construite tout d'abord de quelques archiphonèmes tels *T, *K, *R / L, *P, *N : e.g., la combinaison *K *T générerait les segments *kt, gd, qt, hs, hš*, etc. Le passage vers le triconsonantisme s'effectue soit par reduplication (complète et ensuite réduite : *rafraf* → *rafâf* → *raff*), soit par croisement (*qd x qt* → *gd*), soit par affixation. (Nous devons ces précisions à V. Porkhomovsky, dans le cadre de ses conférences soutenues à ENS- LSH, Lyon, 2001).

⁶ « [...] a monosyllabic primary root morpheme can include : (1) two phonemes, the first being either a non-sonorant consonant or a sonorant, the second necessarily a sonorant, or (2) three phonemes, the first and third being either a non-sonorant consonant or a sonorant and the second either a vowel or a sonorant. » (1975 : 139)

D. Cohen dans son projet de dictionnaire étymologique (1970 / 1976) signale, en renvoyant à des racines réellement attestées, les bases bilitères (définies comme séquences radicales) qui peuvent en être dégagées, avec leur signification relative.

Mais pour ce linguiste,

la prédominance des racines à trois consonnes en sémitique est extrêmement nette. Dans une langue comme l'arabe, les lexèmes de racines clairement biconsonantiques sont de l'ordre d'une quarantaine au total. (1974-1975 : 269)

Il précise : dans des formes telles *btt, btr, btk, bt?, btl* -

[...] on est donc tenté de les faire remonter toutes à une base biconsonantique BT élargie diversement, alors que celle-ci n'apparaît jamais indépendamment. Il en est même résulté, chez de nombreux sémitisants, l'idée que les racines étaient fondamentalement biconsonantiques, et qu'elles avaient toutes subi un processus historique de triconsonantisation. (1964-1975 : 269)

La variation, de son point de vue, serait due soit à un phénomène de dérivation régressive, soit à l'intégration à la racine de préfixes ou de suffixes.

Quant à l'incrémentation de consonnes, D. Cohen explique :

[...] il s'agit là, il faut le souligner, d'une hypothèse qui ne peut être vérifiée que pour un très petit nombre de racines ; [...] divers accidents fortuits ont pu provoquer de telles situations à partir de racines originellement triconsonantiques. (1974-1975 : 272 et 274).

Il accepte pratiquement l'existence des bilitères dans l'organisation de son dictionnaire, en faisant la distinction entre les formes qui relèvent « d'une sorte de système d'élargissement » (dont l'explication structurale a été proposée par Kurylowicz dans *Studies in Semitic Grammar and Metrics*¹ et les séries des racines qui ont un noyau sémantique commun en ne différant entre elles que par une seule

¹ 1973 : 12-98.

consonne. Il explique ce fait par un *étouffement expressif* ou *analogique*, sans fonction précise¹. Par exemple, on retrouvera sous la rubrique :

BD « couper » (séparer, fendre, percer, disperser ; jaillir, suinter, poindre, germer ; creuser, fouiller, rechercher, examiner - dans *bdd, bdl, pdg, bdq ; bd ; bz ; bt, bs, bs, bt, brbs...*) ; **BQ** « fendre, percer, bailler » (dans *bqw, bqt, bqq..., pq...*) ;

BK : « bouillonner », « fermenter », « souffler » (dans *bkkk, bkh, bkk, bwk...*), etc.

En dépit de cette évidence, il persiste à dire que *les phénomènes semblent complexes, [...] ils ne font pas intervenir un processus unique* et pour cela

il n'est donc pas légitime, lorsqu'on relève des séries de ce type, de poser automatiquement des racines biconsonantiques ; on peut seulement constater que plusieurs racines ont en commun, avec des valeurs sémantiques proches, des séquences de deux consonnes radicales. (1978 : 99)

Son choix semble motivé par le fait de ne pas vouloir

ignorer la possibilité, dans des formes qui relèvent en grande partie du vocabulaire expressif, d'échange entre des phonèmes homorganiques, comme on l'a remarqué depuis fort longtemps.

(1978 : 299)

Nous avons présenté quelques-uns de ces ouvrages-là qui remettaient en question, d'une manière ou d'une autre, le fondement de l'hypothèse trilitère dans la linguistique sémitique.

Pour synthétiser davantage ces points de vue, nous dirons que pour la plupart des sémitisants la base bilitère apparaît évidente dans les cas de figure suivants :

¹ Ce type de racines bénéficie tout de même dans son dictionnaire d'une entrée bilitère qui les contient toutes.

- a). Les noms bilitères, appartenant au lexique fondamental¹, dont le caractère bilitère doit être vu comme originaire suite au comparatisme chamito-sémitique tels **yad-* « main », **dam-* « sang »² ou encore **šim-* « nom », **šan-at* « année » ;
- b). Dans les radicaux verbaux, dans les formes verbales bilitères des verbes faibles³.
- c). D'une manière déductive, dans les formes verbales de type *w/yC₁C₂*, *C₁w/yC₂*, *C₁C₂w/y*, *C₁C₂C₂*, *C₁C₂C₁C₂*, par leur structure ainsi que par leur coexistence⁴. La réalité des racines bilitères que ces séries révèlent, mais qui ne sont jamais attestées comme telles, trouve comme appui, à part les motivations à caractère général, dans l'attestation, en sémitique, d'une manière réelle, de thèmes nominaux et formes verbales bilitères⁵.

L'existence d'un moment bilitère semble donc être attestée au moins au niveau logique. En ce sens, plusieurs problèmes se posent :

A- le caractère de la troisième consonne radicale, définie assez souvent comme « intégration radicale ».

La base biconsonantique admet un troisième élément – le déterminatif, en position initiale, médiane et finale. L'idée que le déterminatif ne peut être que la troisième radicale est loin d'être exacte.

Mais quelle en serait la fonction ? De multiples solutions ont été proposées, que l'on peut résumer de la sorte :

1. La première radicale est un préfixe (Fürst et Franz Delitzsch)⁶.
2. Le déterminatif est un élément provenant d'un autre radical. En ce sens Philippi parle de racines pronominales : la forme trilitère est la fusion de deux racines biconsonantiques, les verbes quadrilitères représentant une phase intermédiaire de ce processus de fusion qui mène à trois consonnes, par amalgamation interne ou par la chute d'une consonne.

¹ Gesenius, 1817 : 193 ; Moscati, 1947 : 123-124.

² Voir par exemple en ce sens pour une vue d'ensemble P. Lacau, 1970 : 11-12 ; G. Garbini, 1971 : 136.

³ Moscati, 1947 : 123-124.

⁴ Moscati, 1947 : 125 ; Gaudefroy-Demombynes-Blachère, 1937 : 15 et 75 ; D. Cohen, 1968 : 1327.

⁵ Moscati, 1947 : 123-124.

⁶ Voir en ce sens la présentation faite par Renan, 1855 : 422 et suiv.

Or, le dépouillement systématique du lexique de l'arabe met en évidence que le champ notionnel de « lier » est rattaché à cette matrice de traits, ce qui exclut l'existence de nombre de données dues au hasard.

MER ne prétend pas seulement d'être un modèle plus réaliste, plus proche de ce qu'est le lexique de l'arabe, mais démontre également que certains principes linguistiques considérés depuis longtemps comme des axiomes (tels le postulat de la linéarité du signe ou l'arbitraire du signe – qui perdurent depuis Saussure) ne sont pas inattaquables. Nous avons vu dans le cas de la matrice exemplifiée qu'il y avait une relation directe entre une combinaison de traits donnée et une signification commune, ce qui montre qu'il existe une forte motivation au niveau du lexique arabe.

De surcroît, se situant à un niveau aussi abstrait de représentation, on peut facilement expliquer la « logique naturelle » qui fait que telle combinaison de sons soit attachée à tel sens.

Pour ce qui est de la linéarité du signe linguistique, elle mérite d'être revue et corrigée, puisque les données recensées font apparaître qu'une matrice, et donc les étymons qui lui sont rattachés, peut se réaliser dans l'ordre $a + b$ et $b + a$, sans que le noyau sémique change. Formellement, le non-ordonnement de l'étymon est rendu par une virgule qui sépare ses éléments composants : $\in \{a, b\}$.

Comparons à nouveau deux exemples de la matrice $\mu \{[labial], [pharyngal]\}$ déjà citée :

šabara : « lier, attacher quelqu'un à quelque chose ou pour telle ou telle chose, retenir, empêcher ».

rabaṭa : « lier, serrer les liens, attacher à quelque chose ».

Les deux lexèmes contiennent bien une labiale et une pharyngale (en gras), mais dans un ordre inverse ; ils se rapportent, tous les deux, à l'idée de « lien, lier ».

Si cette « commutativité » existe au niveau matriciel, il en résulte que les étymons (qui en sont la réalisation) ont, eux aussi, la même « flexibilité » :

3. Le déterminatif est le reste d'un élément grammatical, verbal ou nominal (Ascoli, Lagarde : suffixes nominaux ou bribes de ceux-ci).
4. Le déterminatif indiquerait, par le biais de la différence phonétique, une nuance de signification, sans la déterminer sémantiquement (Delitzsch, Lambert).

Aucune fonction spécifique ne pouvant être assignée¹, on avait renoncé par la suite à en chercher des explications : le problème de l'intégration radicale était défini d'emblée comme obscur, à part quelques cas d'incrémentation en position initiale, où l'origine morphologique paraît indéniable².

Mais avant tout, il faut souligner ce fait : à partir d'une classification entamée par Lambert (1897) qui considère chaque type de déterminatif comme étant d'origine phonétique, perfectionnée par Hurwitz (1913) et par Moscati (1947), il apparaît que seulement en troisième position l'incrémentation peut être réalisée par toutes les consonnes, tandis qu'en première position on n'a que *ʔ, h, w, y, m, n, s, t*, et en position médiane – uniquement les consonnes faibles.

La possibilité d'extension est donc différente selon la position, observation importante qui a permis d'opérer dans la recherche des bases bilitères une certaine discrimination – en laissant de côté l'incrémentation en position finale, comme l'avaient fait d'ailleurs Hurwitz et Kurylowicz mêmes.

Hurwitz distingue six classes de racines : a) *w/y C₁C₂* : stative ; b) *C₁C₂C₂* : intensive ; c) *C₁ʔ/h/&C₂* et *C₁w/yC₂* : intentionnelle ; d) *šC₁C₂* et *ʔ/hC₁C₂* (rarement *&/h C₁C₂*) : causative ; e) *tC₁C₂* et *C₁tC₂* : directement réflexive, et *nC₁C₂*, *C₁nC₂* : indirectement réflexive (plus rarement *m/r/IC₁C₂* et *C₁ m/r/UC₂*) ; f) *C₁C₂+ n, m, r, ʔ, h, h, &, š, s, b, p, t, d, q, k* : catégorie non classée, représentée seulement par quelques exemples dans les deux pages finales (1913 : 105-106).

Une solution de compromis est offerte par l'étude de Botterweck (1952), qui, d'une manière analogue, ne prend en considération que des augments d'origine morphologique, tout en les admettant pour chaque position, à côté de l'oscillation entre phonèmes homorganiques : c'est ainsi qu'il explique, par exemple comme formations en *s-*, des structures du type *sC₁C₂*, *šC₁C₂*, *šC₁C₂*, *C₁C₂s*, *C₁C₂š*, etc.

¹ « Allo stado attuale delle lingue semitiche i determinativi non rivelano in maniera decisiva specifiche funzioni. » (Moscati, 1947 : 131)

² Moscati, 1947 : 131 ; Diakonoff, 1965 : 37.

Quant à Kurylowich (1973), ses indications invitent à différencier entre :

1. Les racines à crément non discriminé de la troisième radicale, pour lesquelles il est impossible d'établir la valeur sémantique de l'incrémentation ou d'identifier le caractère morphologique. En conséquence, ne pouvant exclure la possibilité de différentes motivations dans la formation de la racine trilitère (telles la contamination ou le symbolisme phonétique), on a préféré en faire abstraction dans les études sur le bilitéralisme.
2. Les racines qui permettent d'identifier ou bien, au moins, de supposer, la fonction de l'incrémentation ou le mécanisme qui l'a engendrée, peuvent être analysées d'une manière légitime en tant que base *bilitère* + *crément*.

Dans cette catégorie on rend compte de plusieurs types d'intégration :

- a). - extension par la première consonne, attestée pour un nombre limité de consonnes.

L'identification de la base bilitère est relativement facile à effectuer, et cela même lorsque sa valeur, déjà lexicalisée, n'est plus saisissable (son caractère morphologique de préfixe verbal peut être identifié). Les intégrations radicales dérivées des préfixes verbaux sont : *š, t, n, ?, h, w et y*¹.

- b). - un procédé différent d'incrémentation est attesté par les racines à consonne médiane faible et géminées.

Le problème est, en ce cas, assez complexe car il implique soit la question du bilitéralisme originel de ces racines, soit l'existence d'une voyelle radicale dans le sémitique. Quant à la question de la dérivation des verbes faibles à partir des racines bilitères, celle-ci a été affirmée² comme infirmée³ (et ne semble pas être, selon les dires de D. Cohen, à l'aide de motivations internes, pleinement prouvée⁴).

Etant donné que les verbes C_1wC_2 , C_1yC_2 , $C_1C_2C_2$ alternent fréquemment entre eux et avec les verbes $C_1C_2C_1C_2$, même si, historiquement, ils fonctionnent comme racines autonomes, une base bilitère commune peut être correctement

¹ Voir en ce sens Hurwitz, 1913 : 70 ; Botterweck, 1952 : 49 et suiv. ; Moscati, 1947 : 127-129 ; Bravmann, 1969 : 517-522 ; Zaborski, 1969 : 312.

² V. Diakonoff, 1965 : 65 ; Greenberg, 1950 : 163.

³ Brockelmann, 1908, I : 605 et suiv. ; Fleisch, 1961 : 121.

⁴ D. Cohen, 1972 : 45.

identifiée ; la réalité de cette reconstruction repose sur des motivations à caractère général dans la comparaison chamito-sémitique.

Dans ce cas, la trilitéralité semble être non de nature morphologique mais de nature phonétique et implique pour les verbes faibles l'existence d'une voyelle radicale dont dépendraient *w* et *y* médians. Un processus phonétique analogue, plus simple encore, serait à la base de la forme $C_1C_2C_2$.

c). - les formes à suffixe *w* et *y* qui se différencient de tous les autres cas d'incrémentation en troisième position, et dont le mécanisme de transformation en suffixe nominal est identifiable.

B- la consistance, la signification et le cadre phonétique de la réalisation des bases bilitères.

Le bilitéralisme ainsi défini ne peut rendre compte de l'ensemble du lexique sémitique : les tentatives en cette direction jusqu'à présent se sont révélées pures abstractions. En arabe, par exemple, selon Colin, les bases bilitères ne concerneraient que moins de la moitié du vocabulaire¹.

On avait attribué à la base bilitère plutôt des valeurs onomatopéiques et expressives², ce qui aurait favorisé l'idée de l'oscillation entre phonèmes homorganiques, mais leur cadre phonétique de réalisation, quoique rarement pris en considération, a été supposé limité³.

Par ailleurs, la base biconsonantique est sujette à des altérations phonétiques, exposées dans Moscati (qui résume d'ailleurs Brockelmann) :

- l'échange : les consonnes homorganiques et homogènes peuvent s'échanger entre elles⁴.

¹ Colin, 1931/34 : 9-10.

² « Les domaines sémantiques couverts sont peu variés et propres à susciter des développements expressifs : actions violentes, mouvements (brusques, saccadés, glissants, etc.), procès à répétition, bruits et cris, lumière intense ou obscurité, chaleur intense, etc. » (D. Cohen, 1974-75 : 274)

³ Cf. Moscati, 1947 : 125-126 ; Colin, 1931/34 : 9, selon lequel les bases bilitères sont constituées de deux phonèmes appartenant à des régions articulatoires homogènes (tels *sibilante* – *labiale*).

⁴ Moscati montre à partir des données de l'hébreu et de l'arabe la possibilité d'échange entre les phonèmes homorganiques. Ainsi reconstruit-il la base bilitère *dk* « frapper » (1947 : 133) : hébr. *dak* « opprimé », *dk?* « fracasser », *dkh* « être fracassé », *dwk* « moudre », et ensuite *dqq* « pulvériser », *tok* « oppression », *tq&* « battre », *tqp* « opprimer ».

- la métathèse ;
- l'analogie *dh* et *dq* : formes analogues dans le son et similaires dans la signification.

2.1.2 Considérations générales

A passer en revue toutes ces études, une idée générale, largement partagée, se dégage : l'hypothèse bilitère ne révèle pas pour le sémitique un stade bilitère généralisé ; le niveau préhistorique qui nous est accessible montre la réalité des racines bilitères qui coexistent avec les racines à trois, voire à quatre consonnes radicales, avec une prédominance pour les racines triconsonantiques¹.

Le trilitéralisme aurait ensuite entraîné les racines bilitères dans un processus de trilitéralisation déjà au niveau commun, étant donné que les bases bilitères apparaissent souvent complétées d'une manière analogue dans les différentes langues sémitiques².

Devant un tel scénario, M. Cohen conclut :

On pouvait se demander si en reculant dans le temps au moyen de la comparaison chamito-sémitique on ne rencontrerait pas ce stade bilitère. Il n'en est rien. [...] Les bilitères berbères et couchitiques apparaissent en général comme dus à la réduction des trilitères par altération de certaines consonnes. [...] Si donc un stade bilitère était à envisager, ce serait pour un état antérieur à celui que permet de reconstituer la comparaison chamito-sémitique. A l'avance, la résolution était prise d'entreprendre la comparaison entre les racines entières, sans pratiquer aucun découpage. Cette résolution s'est fortifiée en cours de travail et semble pleinement justifiée par le résultat. (1969 : 59)

C'est bien l'idée conclusion que l'on peut retenir : on reconnaît le bilitéralisme, mais à voix basse, et on le dévalue pour des raisons qui semblent

¹ Moscati, 1947: 125-126 ; Fleisch, 1961 : 259.

² D. Cohen, 1972 : 40.

relever plutôt d'une attitude « impressive » que d'une conviction théorique, scientifique.

Notre étude essayera de montrer, implicitement, une fois de plus, que le *segment primitif* par excellence, autour duquel se constitue l'ensemble du lexique hébraïque en particulier, est *essentiellement* biconsonantique.

3. Biconsonantisme primitif et mimophonie lexicale

Deux volets seront retenus dans ce sous-chapitre : l'aspect de la base biconsonantique comme primitive en sémitique et la charge mimophonique de ces structures mêmes.

Nous allons entamer l'esquisse, en silhouette, ou plutôt en pointillé, de deux sujets beaucoup trop vastes pour prétendre même à une présentation synthétique. Nous allons nous résumer donc à quelques aspects, les plus intéressants.

3.1 Le biconsonantisme en sémitique : repères actuels

Pour ce qui est du débat contemporain sur la formation bilitère originelle des racines en arabe ou en hébreu, nous versons au dossier quelques études qui ont du moins le mérite, sans présenter toutefois une systématisation d'ensemble, en l'absence d'une théorie générale et cohérente, de fonder leurs hypothèses sur des données empiriques, quantifiées. Elles constituent en réalité des essais hybrides cherchant à donner une autre organisation du lexique sémitique, projet tout à fait salutaire.

Bien que des insuffisances d'ordre logique et méthodologique mettent en question les résultats ainsi obtenus¹, ces esquisses nous tendent, toutefois, un miroir instructif.

3.1.1 Gérard WEIL

G. Weil, dans son article de 1979 *Trilitéralité fonctionnelle ou bilitéralité fondamentale des racines verbales hébraïques*, est pratiquement l'un des premiers linguistes hébraïsants à appuyer l'hypothèse du biconsonantisme primitif dans la langue hébraïque sur des indices extérieurs, sur une base de données empiriques.

¹ Dans Bohas (1997 : 86-94), nous retrouvons une présentation plus explicite de ces perspectives en comparaison avec le cadre théorique de MER que nous adoptons dans notre travail.

Pour notre part, nous ne considérons en aucune façon avoir épuisé un sujet qui s'insère dans l'étude générale du développement des racines dans les langues sémitiques, il nous a simplement semblé que les premiers résultats obtenus par l'analyse quantifiée des données de base pouvaient apporter d'utiles éléments de réflexion.

(1979 : 281)

Portant sur un total de 1378 racines verbales de l'hébreu biblique, l'étude réussit à fournir une image complète des compatibilités digrammatiques possibles en hébreu, des structures radicales qui posent, logiquement, le fondement du bilitéralisme, la nature bilitère des bases lexicales primitives.

Même si l'analyse ne fait que de « déblayer le terrain de la recherche sur le plan du *signifiant* hébraïque »¹, son auteur propose des voies exploitables sur le plan du signifié. On y trouve, quoique à peine esquissés, quelques types d'alternances entre différentes formes verbales qui sous-entendent le développement du digramme originel dans une base trilitère.

Weil met en relation quelques-unes des formes géminées avec les formes à 2^{ème} radicale *waw* (p. 303) mais le rapprochement sémantique est souvent « difficile » : e.g. la forme *ṭālal* (Kal inusité, Pi. : « couvrir d'un toit ») est renvoyée à la forme *ṭūl* (Kal inusité, Hiph. : « jeter ; Hoph. : « être renversé, être jeté, rejeté »), *ḥārar* « brûler » à *ḥāwar* « devenir blanc » / *ḥūr* « trou, cavité », etc. La charge sémantique commune de ces lexies est pratiquement inexistante.

Une autre mise en rapport, à peine dessinée, concerne les formes géminées / creuses et les racines quadrilitères (p. 309 : e.g., \sqrt{pwr} - \sqrt{pr} - \sqrt{prpr}), les formes à 1^{ère} radicale *nūn* avec les verbes géminés, les verbes faibles et les extensions phonétiques (p. 310 : e.g., \sqrt{nml} - \sqrt{mll} - \sqrt{mwl}).

L'article est conclu par un tableau de quelques racines verbales dont les digrammes initiaux présentent un champ sémantique commun, portant sur les notions de « briser », « couper », « séparer » (exemples qui avaient d'ailleurs attiré l'attention de Gesenius même).

¹ 1979 : 308.

Mais ceci encore laisse place à un *a priori* désormais axiomatique : à part les formes verbales creuses, le sémantisme du digramme serait exclusivement porté par les deux premiers éléments consonantiques.

3.1.2 Hadi M. KECHRIDA

L'article de Hadi M. Kechrida *De la radicale « R » dans les racines trilitères arabes* (1984-1986) se place dans la perspective bilitère du lexique sémitique, partant de l'idée que « r » est un déterminatif¹.

Une analyse détaillée des racines arabes à initiale *r-* y est envisagée *pour mieux saisir les dimensions du problème et s'approcher de conclusions plus précises*. Ainsi,

[...] une comparaison de ces racines avec elles-mêmes dépourvues de cette initiale et augmentées à la place, d'une semi-voyelle ou d'un redoublement de la finale, révélerait l'existence ou l'absence d'une relation entre les deux manifestations de chaque racine et fournirait certainement un matériel de recherche plus adéquat et plus riche.

(1984-1986 : 215)

En fait, l'auteur se contente de dresser une liste comportant les racines à initiale *r-*, pour montrer que celles-ci pourraient être le résultat de l'adjonction d'un préformatif et / ou un déterminant *r-*, dont une analyse sémantique approfondie révélerait l'éventuelle étymologie.

La masse d'exemples fournie en ce sens montre clairement que les 326 racines trilitères prises en compte sont sémantiquement liées soit à une racine assimilée, soit à une racine sous différentes formes de faiblesse, telles que :

rth rataħa : « être délayé dans l'eau (farine ; boue) ».

thħ tahħa IV. : « délayer dans l'eau (farine, boue) ».

rds radasa : « aplatisir ».

dws dāsa : « fouler (le sol) avec les pieds ; abaisser, humilier qqn. ».

¹ Hurwitz même y faisait référence brièvement, en lui assignant une valeur réflexive à côté de *l* et *m*.

- et que, pour les données en question, on peut conclure que *r-* en tant C_1 a bien là le statut d'un crément ajouté au segment bilitère.

L'idée que la base bilitère des racines sémitiques serait primitive, semble être acceptée.

Néanmoins, l'erreur la plus souvent présente chez certains bilitéralistes réside dans le fait que la base initiale est constituée par C_1 et C_2 et que la seule position à recevoir du matériel en vue de l'augmentation du segment biconsonantique est C_3 .

3.1.3 Christopher EHRET

C'est à partir d'une telle hypothèse que Ch. Ehret (1989) essaie de trouver le sémantisme des C_3 incrémentées. Pour lui, l'ajout du matériel (n'importe quel phonème) est corrélé à un développement, une modification sémantique. Ainsi considère-t-il que **d* apporte une « middle voice extension », **h* « amplificative », **w* « inchoative / denominative », **k / *d / *t* « durative », etc.

Le travail qu'il réalise est certes intéressant. Cependant, la méthode utilisée est arbitraire, car pour lui toute C_3 est une consonne adventice, à relier à un sens grammatical, or il est difficile de concevoir que dans une langue donnée le nombre des suffixes soit équivalent au nombre des phonèmes de la langue respective. La fausseté d'une telle analyse, *ad absurdum*, est facilement saisissable au niveau des données. Nous retenons quelques exemples :

Selon Ehret, dans *wašz* « to break loose a piece of bone », **z* est un « extendative » par rapport à *wašq* « to cut meat into long strips, pierce » et à *wašm* « to tattoo the skin ». La base radicale primitive en serait donc *wš*, le lien sémantique étant donné par l'idée de « to slice ». Il nous semble beaucoup plus vraisemblable que *wašq* fasse paire (formellement et sémantiquement) avec *šaqq* « couper, déchirer, etc. », n'étant que la forme incrémentée (en C_1) de la base bilitère */šq/*.

Étudions brièvement un autre cas : dans *malš* « to feel, examine with the hand » *š est un « venitive », par rapport à *mals* « to smooth, pacify, flatter, coax by stroking ». La base biconsonantique serait donc **ml**. Mais que fait-on avec un radical comme *lams* « caresser, toucher, examiner, etc. » ou *masas* « caresser, frôler, toucher, etc. », d'où l'on peut dégager sans difficulté la base **ms** ? Par conséquent, pour nous, c'est *mals* qui en est le développement (par incrémentation médiane).

malš présente le même cas : une base bilitère **mš** ne peut pas être dégagée en arabe en s'appuyant sur la comparaison avec d'autres formes, mais elle existe bien dans une autre langue du domaine, en hébreu, dans *māšaš* « toucher, palper » et *lāmaš* « toucher, palper ». Par voie de conséquence, il nous paraît évident que la consonne adventice dans *malš* est **l** et non **š**.

Pratiquement, au terme de ces exemples, on peut conclure que si l'hypothèse de départ n'est pas juste, le résultat l'est d'autant moins : la fausse identification de l'élément créméntiel entraîne inévitablement une interprétation incorrecte des (éventuels) déterminants suffixés.

3.2 Formes mimophoniques : nouvelles approches

Les études les plus profitables qui touchent à la problématique de la *motivation* viennent sans doute des recherches sur les lexiques « impressifs », entamées par Guiraud (sur les structures morpho-sémantiques du français¹, structures qui, rappelons-le, se définissent par la reconnaissance d'une motivation secondaire entre son et sens) et continuées, timidement, par d'autres spécialistes (Paulette Galand-Pernet, J. Lecerf, D. Arapu, Cl. Gouffé, R. Nicolai) qui montrent bien que le sujet était loin d'être épuisé.

¹ V. *supra*, p. 63-64.

3.2.1 Jean LECERF

Dans son *Annonce d'une recherche en cours sur la structure des racines sémitiques*, J. Lecerf donne un bref aperçu d'un projet, malheureusement non mené à terme, qui se donnait pour objectif de vérifier, pour le lexique de l'arabe, l'hypothèse développée par P. Guiraud, des structures onomatopéiques (non pas acoustiques mais articulatoires) et d'établir l'existence de structures privilégiées rattachées à la notion de « fendre, écarter, séparer »¹.

Les résultats, quoique intéressants, contiennent, selon la position théorique que nous partageons, une faille importante : l'erreur consiste en ce que l'auteur laisse entendre que la base primitive dans le lexique est la racine triconsonantique (la signification générale du champ morpho-sémantique est, selon Lecerf, liée à une combinaison de trois consonnes), alors que le dénombrement et les statistiques sur les racines recensées sont réalisés sur la base des deux premières consonnes radicales (la même analyse est faite pour les verbes concaves, les glides étant arbitrairement conçus comme des consonnes à part entière).

Une deuxième critique concerne la « prudence » excessive avec laquelle l'auteur recense les lexèmes dont la jonction sémique est le sens de « fendre, écarter, séparer », en ignorant à bon escient les processus naturels de développement sémantique (transfert de sens par métaphore, métonymie, etc.) :

Des cas moins clairs apparaissent avec les notions de « fissure, crevasse, discontinuité, intervalle » et des cas douteux avec les notions d'« écarter, éparpiller, diviser, séparer » et même « isoler ». (1978 : 173-174)

Certes, l'absence d'une théorie formelle et explicite portant sur la formation des signifiés et sur les assimilations des traits sémantiques nous invite à quelque précaution quant au réseau de significations qui tourne autour du sens générique considéré, mais sans pour autant écarter des données faciles à intégrer dans une chaîne métonymique ou métaphorique.

¹ Le meilleur exemple en serait *F + liquide + palato-vélaire* (comme dans *falaqa, falaga*, etc.). L'auteur comptait à peu près 242 racines.

3.2.2 Robert NICOLAI

La présentation donnée par Nicolaï dans son article *Réflexions comparatives à partir de lexiques négro-africains et chamito-sémitiques : faits et théorie* (1987) constitue un autre point de comparaison pour les analyses des matrices en arabe et dans les langues sémitiques en général.

L'auteur inventorie bon nombre de champs « morphosémantiques » (dans le sens de Guiraud) ou « matrices de dénomination » en songhay liés à des protosémantismes¹ tels : *courbure*² (qui s'appuie sur la structure phonique *occlusive vélaire + voyelle postérieure + consonne sonante*), *violence* (rattachée à *occlusive vélaire + voyelle non fermée + consonne*), etc.

Une rapide comparaison avec le domaine sémitique qui, en dehors d'un cadre théorique articulé, ne reste qu'au niveau de l'approche empirique, montre que la reconnaissance d'une telle série de formes existant entre des langues non apparentées soulève certains problèmes qui mettent en cause la méthodologie et les présupposés de la recherche comparative ainsi que des postulats et principes linguistiques généraux.

Cela nous invite à approfondir d'autres voies d'analyse qui mettent en lumière de nouveaux rapports qui lient les langues, ainsi que l'existence et l'importance des certains modes de dénomination.

Les unités qui laissent transparaître des relations entre la forme phonique et la forme conceptuelle n'impliquent pas nécessairement l'existence d'un phénomène universel, mais contingent et prolifique, qui devrait être pris en compte par la théorie de la langue.

D'ailleurs, même les plus fervents adeptes de la *doxa* de l'arbitraire du signe avaient constaté la présence de cette communauté de données. Déjà en 1926, Marcel Cohen dans *Sur le nom d'un contenant à entrelacs dans le monde méditerranéen* proposait une collecte assez importante de mots organisés autour d'une même structure matricielle dénominative (*post palatale + labiale + liquide* ou *apico-*

¹ Le protosémantisme représente une signification générale, profonde, primordiale, puissancielle (Guiraud) ; c'est une entité voisine de celle d'axe sémique chez Greimas, c'est un noyau sémique chez Bohas.

² Pour une présentation plus détaillée du sujet voir Nicolaï, 1982 : 24-28.

dentale ; post palatale + sonante + labiale) relevée dans des langues appartenant à des familles de langues très différentes (bon nombre de ces structures sont recensées également dans le *Dictionnaire des racines sémitiques...* de David Cohen¹).

Mais, là encore, l'évidence empirique n'a pas pu prévaloir sur les positions théoriques conservatrices : M. Cohen y voit uniquement des mots « bouchons », des emprunts, et invite à la prudence quant aux comparaisons des mots isolés entre langues de groupes éloignés (en l'occurrence entre le chamito-sémitique, l'indo-européen et le malayo-polynésien).

Dans ses analyses, M. Cohen part du concret dans le développement des champs sémantiques propres aux matrices désignationnelles (pour lui, le mot est emprunté avec la chose, le champ sémantique se développant autour de lui, par analogie et abstraction), sans retenir tous les termes abstraits qui sont en relation avec les morphosémantèmes donnés.

En revanche, pour Nicolaï et Gouffé, le problème de l'emprunt lexical ne se pose même pas, ce qui nous paraît assez juste : Gouffé analyse ces faits au niveau synchronique et interne à une langue donnée² et propose un classement des formes basé sur une réalité objective des désignations. Quant à Nicolaï, il propose une classification établie au niveau des interprétations. Comme ce dernier le souligne,

[...] les différentes explications données ne sont pas contradictoires, elles ont chacune leur degré de réalité, leur mode d'existence, elles sont compatibles, nullement exclusives l'une de l'autre ; il n'y en a pas une « meilleure » que l'autre : à notre avis, elles sont toutes les trois nécessaires à l'explication des faits ; elles traduisent seulement des préoccupations théoriques différentes dans l'approche et la compréhension de la langue. (1982 : 248-249)

Les conclusions synthétisées par l'auteur même quant à ce type d'études ne sauront être négligées :

¹ D. Cohen groupe certaines formes bilitères autour de quelques notions générales : il signale, par exemple, la notion de « violence » autour des formes *gd* « trancher, couper avec violence ; arracher, frapper, etc. », *gz* « couper, retrancher », *gʔ* « couper, trancher ».

² V. Cl. Gouffé, 1963-1966.

- Le concept de morphosémantisme, qui repose sur un double processus de motivation - ce qui, en termes saussuriens, correspondrait aux motivations absolue et relative - offre une alternative plus crédible à l'analyse du lexique ;
- Les champs morphosémantiques présentés semblent être communs à des langues négro-africaines et à des langues chamito-sémitiques, en vertu de certains universaux portant sur le processus de dénomination / désignation.

CHAPITRE V

CONCLUSIONS DE LA PREMIERE PARTIE

Au terme de cet essai, nous ne pouvons ne pas retenir une certaine proximité entre les phénomènes traités par MER et ces études, succinctement présentées.

On peut tirer de tout ce qui a été présentée dans la première partie le bilan suivant :

L'explication que l'on a pu avancer quant à l'iconicité dans la langue à un moment donné peut vieillir de manière spectaculaire, mais pas la reconnaissance du phénomène qui l'a motivée : certains modèles sont basés sur l'imitation de la phonation ; d'autres écoutent ce qui, dans les sons d'un mot, en rappelle le sens.

Dans la recherche du rapport *son - référent*, on s'est focalisé soit sur (1) la production, soit sur (2) la « consommation » du son :

- (1) – Le son mime la nature de l'articulation qui le produit (de Brosses), de même que la lettre mimerait la position des organes buccaux (Fabre d'Olivet) tels qu'ils sont ressentis par l'énonciateur dans l'expérience phonatoire ou perçus visuellement par l'auditeur. Il découle une interprétation psychanalytique (Fonagy, qui assimile la phonation, l'articulation, la prosodie, le style vocal un système de pulsions dont les phonèmes portent la typologie).
- (2) – Il existe un empirisme articulatoire de l'émission ou acoustique de la réception donnant lieu à une phonétique expressive ou impressive (Grammont) : les sons évoquent des couleurs, des formes (Gabelentz), etc., des impressions sensibles entre lesquelles on transite par la synesthésie (e.g. les correspondances acoustiques / chromatiques de Chastaing).

Pour ce qui est des différences existant entre les perspectives proposées pour le domaine sémitique, nous proposons, d'une manière réductrice, le schéma suivant :

	Ibn Ĝinnî	Gesenius	F. d'Olivet	Lecerf- Cohen- Nicolai	Bohas
Sens des lexèmes lié à :					

<i>Combinaison de phonèmes</i>	<i>bilitère</i>			sens C ₁ + sens C ₂		
	<i>trilitère</i>					
<i>Structure morphosémantique</i> e.g. F+sonante+palato-vélaire						
<i>Combinaison de traits</i> e.g. μ {[+labial], [+coronal]}						

Quant au matériel d'application, deux tendances essentielles caractérisent ces points de vue : une première qui se fonde sur les *bases triconsonantiques* et une deuxième qui, elle, stipule le caractère primitif des *bases biconsonantiques*.

L'erreur qui revient toujours dans certaines études réside précisément en ce que le sémantisme d'une lexie est mise en rapport avec le consonantisme complet d'une forme lexicale (non dérivée morphologiquement) : l'analyse est réalisée sur la base triconsonantique (comme chez Ibn Ĝinnî, Nicolai, Cohen), qui n'est en fait qu'une base élargie à partir d'un segment biconsonantique. Il s'agit avant tout d'une fausse identification de la forme primitive, et, par voie de conséquence, d'une analyse ultérieure aléatoire, démunie d'une base objective.

L'œuvre de Fabre d'Olivet échapperait à une telle critique si ce n'était l'impression d'*a priori*, de métaphysique, dégagée par ces interprétations : selon lui, la « vraie » racine est bilitère, toute forme trilitère étant retenue comme « racine dérivée » et « racine intensive » (augmentée par diffusion de la deuxième consonne

radicale)¹. Mais pour d'Olivet, la signification véhiculée par la racine est l'addition des protosémantismes intrinsèques à chacune des consonnes (*signes*). C'est justement cette relation (totalement motivée selon cet auteur) entre *consonne* et son *sens inhérent*, posée comme naturelle, qui nous projette dans un discours dont les mots clefs nous sont inconnus, rendant la compréhension difficile et les conclusions discutables.

A ce point, on ne manquera pas de noter que la principale différence existant entre ces perspectives et la théorie des matrices et des étymons est que cette dernière s'attache à montrer le non arbitraire du signe linguistique en reliant *unité signifiée* et *monosyllabisme / biconsonantisme primitif*.

Mais la nouveauté sur le plan de la théorie vient du fait que MER déplace la discussion depuis le niveau des structures palpables au niveau plus abstrait de la phonologie : le sémantisme d'une forme lexicale donnée est soutenu non pas par les deux éléments consonantiques, parties composantes d'une structure lexicale donnée, mais par certains de leurs traits phonétiques² constitutifs.

En d'autres termes, le concept de la chose désignée est lié à un signifiant, succession non ordonnée de traits phonétiques (et non de phonèmes). Ainsi le signe linguistique (réduit à un tel rapport) est-il censé laisser transparaître d'une manière plus nette sa relation, non contingente, avec son référent, avec les *realia*.

A la fin de ce bref survol sur le débat et le cadre théorique qui font toile de fond pour nos recherches, en calquant l'une des idées phare de notre essai sur la présentation de G. Genette³ - qui réduit la « doctrine » mimologiste à trois situations

¹ « Une Racine est, et ne peut jamais être que monosyllabique : elle résulte de la réunion de deux signes au moins, et de trois au plus. Je dis de deux au moins, car un seul signe ne saurait constituer une Racine, parce l'idée fondamentale qu'il renferme, n'étant pour ainsi dire qu'en germe, attend pour se développer, l'influence d'un autre signe. [...] La Racine ne peut pas être composée de plus de trois signes, sans être bisyllabique, et sans cesser, par conséquent, d'être au nombre des mots primitifs. Tout mot composé d'une syllabe est nécessairement un dérivé. Car, ou deux racines y sont réunies ou contractées, ou bien un ou plusieurs signes ont été joints au mot radical pour le modifier. » (1985 : 47)

² Soulignons que toutes les recherches qui précèdent le début de la linguistique comparée du XIX^e siècle privilégient (comme le remarque à plusieurs reprises Genette, 1976) une étude de type sémantique et cherchent des familles de nomenclatures voisines, en accomplissant diverses acrobaties, au lieu de porter leur attention sur les structures phonologiques.

³ 1976 : 69.

essentielles (A- *la langue doit être mimétique*, B- *la langue peut être mimétique*, C- *la langue est mimétique*) - on en retient :

	A	B	C
<i>Mimologisme absolu</i> (<i>Cratyle</i>)	+ ¹	+	+
<i>Mimologisme secondaire</i> (<i>Socrate</i>)	+	+	-
Mimologisme « empirique, de profondeur ² » (<i>Jakobson, Fonagy ; Bohas</i>)	?	+	+ / -
<i>Conventionnalisme absolu</i> (<i>Hermogène – Saussure</i>)	-	-	-

Les conclusions auxquelles aboutit MER ne sont pas seulement validées par une théorie lexicale qui ne cesse pas de se développer mais aussi par des indices « extérieurs » :

- Certaines idées similaires se retrouvent chez bien des auteurs, idées qui, malgré l'absence d'un cadre théorique commun permettant d'argumenter l'hypothèse proposée, posent le problème de l'existence des phénomènes mis en évidence (bien que niés par convention et/ou par une certaine commodité) ;

- Le nombre des données qui vont dans ce sens rend peu probable qu'elles ne soient dues qu'à notre subjectivité, et cela aussi important que soit le facteur subjectif, personnel, dans l'évaluation des faits.

¹ + : *adhésion* ; - : *refus* ; +/- : *possibilité* ; ? : *la question n'intéresse pas*.

² « Empirique » - dans le sens que ce « mimologisme » n'est pas fondé sur un simple discours théorico-philosophique, mais sur des observations concrètes, sur des indices empiriques et qu'il transparait nettement à un certain niveau d'analyse, plus abstrait.

Certes, la théorie des matrices et des étymons, de par ses objectifs et les conclusions engendrées, s'inscrit dans un débat vieux comme le monde – le langage humain est-il conventionnel ou non ? Mais nul « cratylisme » fantaisiste dans cette démarche : seulement la découverte et la description d'un système où un sémantisme constant et général est articulé autour d'un jeu phonétique simple, tout en procédant sur des données progressivement de plus en plus larges, dans un travail d'une abstraction de plus en plus grande.

Si *cratylien* veut dire tenter de trouver les attaches que les vocables peuvent avoir dans la réalité, alors nous le sommes.

En revanche, si *cratylien* signifie interpréter le signe en le fondant exclusivement sur les *impressions sensibles* qu'il pourrait susciter (ce qui livre le symbolisme phonétique et les travaux bien connus sur la connotation des sons, les déplacements synesthésiques, etc.), alors nous ne le sommes point. Puisque l'interprétation que nous donnerons aux signes se fonde sur les *expressivités perceptibles* qu'ils laissent transparaître, expressivités perçues comme telles au niveau des structures matricielles. Les matrices de dénomination sont iconiquement déterminées par la forme sonore et/ou par la forme du mouvement articulaire qui les sous-tendent, sans que le modèle proposé soit en soi, à notre sens, *phonosymbolique* ou d'un *cratylisme absolu*.

D'autre part, à l'encontre de Cratyle, nous ne percevons pas la relation *mot-objet* comme nécessaire : une chose est censée recevoir plusieurs noms, étant donné que ce qui est nommé est l'un de ses attributs saillants. Or, cela ne récuse pas la possibilité que chaque dénomination comporte des attaches dans la réalité : arbitraire n'est que le regard que l'on porte sur cette chose.

Le dépouillement et l'analyse systématique des données que nous entendons effectuer permettront de dégager un système cohérent qui assigne une valeur conceptuelle aux combinaisons de traits phonétiques.

Ensuite, ces combinaisons, liées à des valeurs notionnelles, étayeront l'hypothèse d'une structuration à la fois phonique et notionnelle - mécanisme

lexicogénique caractérisant le sémitique, bien que des zones lexicales apparaissent opaques aujourd'hui. Il s'agit, en effet, de déceler un processus, fondateur, qui a traversé toute la langue et gouverné ainsi la structuration du lexique.

Ayant rappelé quelques éléments de la tradition par rapport à laquelle se positionne notre approche et esquissé en quel sens nous entendons penser la raison du lexique sémitique en général, il nous restera à expliciter ce modèle, en montrant que le *biconsonantisme est primitif et fonctionnel* en hébreu biblique (section A-*ETYMONS*) et que *signifiant* et *signifié* hébraïques s'articulent selon quelques principes plus subtils, contribuant ainsi à en complexifier la définition (section B-*MATRICES*).